

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS

CONSEIL DES COMMISSAIRES

MARDI, LE 25 JUIN 2025 – 19H
SALLE DE CONFÉRENCE DE LA CSET
340, RUE SAINT-JEAN-BOSCO
MAGOG (QUÉBEC) J1X 1K9

PROCÈS-VERBAL

Améliorer la littératie et la numératie – Prévenir le décrochage scolaire

COMMISSAIRES		COMMISSAIRES PARENTS	
Gordon Barnett	Z	Pam Gougeon	Z
Claire Beaubien	A	Sarah Langlois	A
Sandra Finlay	Z	Eliza McKnight	Z
Richard Gosselin	Z	Jody Murray	Z
Gary Holliday	Z	COMITÉ DES DIRECTEURS	
Joy Humenuik, vice-présidente	Z	Shawn Champigny – Secrétaire général	P
Shawn Jersey	Z	Kandy Mackey – Directrice générale	P
Mary-Ellen Kirby	Z	Sophie Leduc – Directrice générale adjointe et directrice des services financiers	Z
Jonathan Murray	Z	Caroline Dufresne – Directrice des ressources humaines	Z
Michael Murray, président	Z	Eva Lettner – Directrice de technologies d'enseignement et services pédagogiques	Z
Helene Turgeon	Z	Emmanuelle Gaudet – Directrice des services complémentaires	A
		Éric Plante – Directeur des ressources matérielles	Z

ZOOM (Z) – MEMBRES PRÉSENTS (P) – MEMBRES ABSENTS (A)

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président ouvre la séance à 7h01.

2. QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUORUM A ÉTÉ ÉTABLI ET PROPOSÉ PAR la commissaire Jody Murray afin d'adopter l'ordre du jour du 25 juin 2025, tel que déposé avec les ajouts/retraits suivants :

Additions :

- 9.6.2 Contrat – Programme d'aide aux employés et services de télémédecine pour les employés;
- 12.1 Résolution proposée de l'ACSAQ.

Retraits :

- 7.2 Frais d'adhésion à l'ACSAQ 2025-2026;
- 9.3.1.2 Adoption du budget de la Commission scolaire Eastern Townships 2025-2026;
- 9.3.1.3 Approbation du budget des écoles et des centres – 2025-2026;
- 9.3.2.4 *Parkview Elementary School* – Drainage et amélioration du terrain de jeu;
- 9.3.2.5 *Parkview Elementary School* – Plafond suspend et éclairage de secours;
- 9.3.2.6 *Richmond Regional High School* – Sorties de secours conformes aux normes;
- 9.3.2.7 *Sherbrooke Elementary School* – Reconstruction du plafond du petit gymnase.

Adoptée à l'unanimité

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 MAI 2025

Résolution N° CSET 25-06-89

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil des commissaires qui a eu lieu le 27 mai 2025

ATTENDU qu'une copie des minutes de la réunion du 27 mai 2025 a été remise à chacun des commissaires au moins six (6) heures avant l'ouverture de l'assemblée, le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Barnett de dispenser le secrétaire général de la lecture des minutes et d'approuver les minutes de la réunion du 27 mai 2025, tel que déposées.

Adoptée à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

A. Brody

Représentant de l'ATA :

Les commissaires sont-ils au courant des nouveaux régimes de santé et de sécurité mis en place l'année prochaine pour les employés ? Les syndicats d'enseignants et de personnel de soutien ne sont pas d'accord avec cette mesure et la trouvent déplorable.

M. Murray

Président de la CSET :

Nous n'étions pas au courant, mais il s'agit d'un point à l'ordre du jour qui s'inscrit dans le cadre de la santé des employés.

P. Maingot

Représentant de l'ATA :

L'idée d'engager éventuellement un expert en efficacité pour examiner la commission scolaire afin de réduire les coûts malgré les coupes massives du ministère. Seriez-vous prêt à ajouter cette question à votre ordre du jour?

M. Murray

Président de la CSET :

Nous en avons été informés après avoir achevé virtuellement notre dotation en personnel à la fin de l'année. Nous apprécions nos comités et nous sommes réticents à réduire le personnel. Nous n'avons certainement pas augmenté nos budgets administratifs. La présence d'un expert en efficacité à l'heure actuelle n'aiderait pas nécessairement à résoudre le problème, surtout si l'on considère qu'il y a actuellement un gel des embauches.

A. Brody

Représentant de l'ATA :

Collaboration : nous aimerions une collaboration ouverte de la part des administrateurs. Comment la commission scolaire encourage-t-elle la collaboration entre les administrateurs et le personnel?

M. Murray

Président de la CSET :

Nous voulons croire que nous encourageons la collaboration. Elle est également nécessaire entre l'école et la maison. Les conseils du personnel et les conseils d'établissement déploient des efforts pour encourager les partenariats et les collaborations dans le cadre de nos diverses priorités, en travaillant en étroite collaboration au sein de chaque école. Nous encourageons sans aucun doute la collaboration et soutenons les dernières compressions lorsque nous avons dû malheureusement chercher divers moyens de réduire les dépenses en supprimant ces programmes.

A. Brody

Représentant de l'ATA :

Recommandation unanime du personnel : Comment la commission doit-elle procéder?

M. Murray

Président de la CSET :

Nous voulons avoir plus d'informations dans les propositions.

T. Croteau

Président de l'ATA :

Les coupes budgétaires : Je suis d'accord pour dire que la collaboration est tout à fait nécessaire. Le syndicat n'a jamais été interrogé sur ces coupes budgétaires à notre niveau. Pourquoi les enseignants n'ont-ils pas eu leur mot à dire sur ce qui devait être réduit dans leur propre école?

M. Murray

Président de la CSET :

Je suis étonné d'apprendre cela. Nous avons des conseils d'établissement (CE) afin d'apporter ces préoccupations et d'être proactifs et ouverts. C'est là que ces questions sont discutées. Les enseignants qui siègent dans les conseils d'établissement doivent être proactifs dans ces discussions.

T. Croteau

Président de l'ATA :

Peu de personnes ont eu le temps d'argumenter sur ce point. Le comité consultatif des ressources humaines a-t-il discuté des frais de justice ? A-t-on réduit le nombre d'avocats et de cabinets de conseil pour économiser de l'argent?

M. Murray

Président de la CSET :

Environ 80 % de nos budgets totaux sont constitués de salaires et d'avantages sociaux. Nous regrettons les griefs. Les RH et le personnel font de leur mieux pour trouver des alternatives. Chaque fois qu'un grief est déposé, cela implique un certain niveau de dépenses pour les deux parties. Il s'agit de situations nuancées pour lesquelles il est très rare qu'il y ait une solution toute faite. Nous sommes conscients que cela coûte cher et nous ne voulons pas aller plus loin, mais nous sommes certainement en train de le faire.

T. Croteau

Président de l'ATA :

Les cabinets de conseil ne sont pas gratuits. Que pensons-nous d'un consultant?

M. Murray

Président de la CSET :

Pour l'instant, les consultants sont un luxe que nous ne pouvons pas nous permettre. Nous serons en mesure de prendre des décisions plus rationnelles au printemps prochain et de nous adapter en conséquence. Pour l'instant, nous sommes pratiquement « menottés ».

5. RECONNAISSANCE DE L'EXCELLENCE

Le Président, M. Murray, a invité les commissaires suivants à présenter le prix d'excellence du 25 juin 2025 :

Ce mois-ci, le Conseil des commissaires et les cadres supérieurs de la Commission scolaire Eastern Townships aimeraient signaler ce qui suit :

Gala pour les diplômés de CBM 2024-2025 : Une soirée mémorable !

Commissaire J. Murray : Le jeudi 5 juin, le Campus Brome-Missisquoi (CBM) a renoué avec une tradition bien aimée après une interruption de dix ans : un gala de remise de diplômes en l'honneur de ses diplômés en formation professionnelle. Tenu à L'Entre-Deux, le bistro géré par les étudiants, l'événement a rassemblé plus de 200 invités, dont des familles fières, des amis, des partenaires de la communauté et des dignitaires. Au cours d'un 5 à 7 animé, les étudiants ont été célébrés pour avoir complété avec succès leur Diplôme d'études

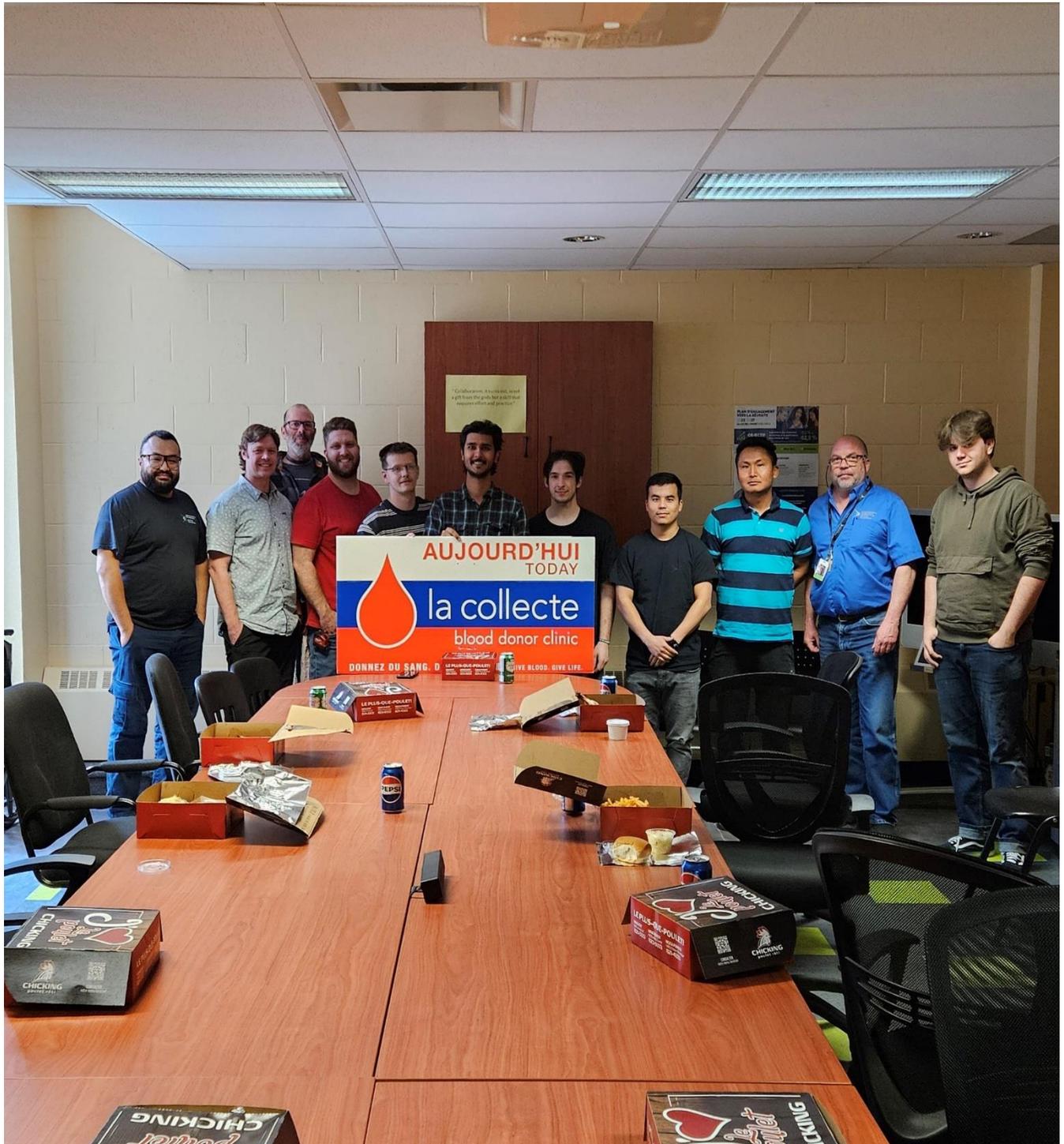
BBQ annuel de PEES : 6 000 \$ récoltés pour le jardin de Pervana !

Commissaire S. Jersey : Le jeudi 5 juin, *Princess Elizabeth Elementary School* a organisé son barbecue communautaire annuel avec un succès incroyable ! Grâce à l'incroyable participation de la communauté et à la générosité des commanditaires, 6 000 \$ ont été récoltés pour soutenir le **jardin Pervana**, un espace d'apprentissage pratique destiné à développer la culture alimentaire chez les élèves. Les participants ont dégusté des hamburgers, des hot-dogs, du pop-corn et de la barbe à papa sous un ciel ensoleillé, ainsi que des jeux gonflables et des activités communautaires. L'événement a été rendu possible grâce au soutien de plus de 25 commanditaires et d'innombrables bénévoles. Nous remercions tout particulièrement Mireille, notre coordinatrice passionnée des jardins. Ensemble, nous cultivons plus que de la nourriture, nous construisons une communauté.



Champions de la collecte de sang : Plomberie et chauffage – les étudiants de LVTC rendent service

Commissaire R. Gosselin : Le jeudi 12 juin, les étudiants en plomberie et chauffage de LVTC ont mené la charge dans le cadre du défi annuel de don de sang du centre et sont arrivés gagnants ! Avec 12 dons, ils ont remporté la première place et ont eu droit à un déjeuner de célébration bien mérité. Cette initiative a mis en évidence non seulement leurs compétences techniques, mais aussi leur générosité et leur engagement envers les valeurs de la communauté. Félicitations aux élèves et à leurs enseignants pour avoir fait la différence. Bravo!



6. AFFAIRE DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Il n'y a eu aucune affaire découlant de la réunion précédente.

7. AFFAIRES NOUVELLES

Le secrétaire général a présenté le nouveau commissaire :

7.1 Résultats des élections scolaires partielles

M. Richard Gagnon a été élu par acclamation et assermenté le 19 juin 2025 pour le secteur 3.

Le secrétaire général, S. Champigny a mentionné que la résolution suivante est reportée à la réunion du 8 juillet 2025 :

Le 8 juillet 2025, le président, M. Murray a présenté la résolution suivante :

7.2 Résolution No CSET 25-07-105 Frais d'adhésion à l'ACSAQ 2025-2026

ATTENDU que les commissions scolaires membres reçoivent une augmentation annuelle du ministère de l'Éducation (MEQ);

ATTENDU que l'assemblée générale de l'ACSAQ a choisi en 2022 d'augmenter annuellement les cotisations des membres au même taux que le MEQ pour les commissions scolaires;

ATTENDU que cette année, l'augmentation est de 2.1 %;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire S. Jersey que le Conseil des commissaires approuve la cotisation de 12.00 \$ par élève pour un total de 75 480 \$ pour l'exercice financier 2025-2026 de l'ACSAQ qui débute le 1^{er} juillet 2025;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que le Conseil des commissaires autorise le versement des cotisations de l'ACSAQ 2025-2026 aux dates suivantes :

- 75 % des frais payables au 1er juillet 2025;
- 25 % des frais payables au 1er février 2026

Adoptée à l'unanimité

Le secrétaire général a également présenté la résolution suivante :

7.3 Résolution No CSET 25-06-90 GALA

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU que la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) est un organisme public visé au paragraphe 6 de l'annexe 6 de cette loi;

ATTENDU que la CSET n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jody Murray d'autoriser le secrétaire général à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* pour et au nom de la Commission scolaire Eastern Townships.

Adoptée à l'unanimité

8. RAPPORTS

8.1 Rapport de la directrice générale

La directrice générale, K. Mackey n'avait rien de nouveau à signaler.

8.2 Rapport du président

Le président du conseil des commissaires, M. Murray a signalé ce qui suit :

À l'occasion de notre dernière réunion de l'année, dans des circonstances que nous trouvons tous difficiles et éprouvantes, je tiens à exprimer ma profonde gratitude au personnel de la Commission scolaire Eastern Townships. Face aux coupes budgétaires dévastatrices qui font courir un risque accru non seulement à nos élèves les plus vulnérables, mais qui auront un impact sur tous les élèves dont nous avons la charge, notre personnel s'est serré les coudes, prenant des décisions déchirantes sur l'annulation de programmes qui soutiennent et motivent tous les élèves. Ne disposant que de quelques jours pour faire face à la compression la plus dévastatrice que nous ayons jamais connue, ils se sont serré les coudes, ont collaboré, ont défendu les plus démunis, ont sacrifié leurs projets les plus chers et, d'une manière générale, ont fait preuve d'un professionnalisme hors du commun.

Je tiens également à remercier les membres des conseils d'établissement : parents et personnels, qui ont dû se réunir à nouveau pour revoir les budgets qu'ils avaient adoptés il y a quelques semaines seulement, afin de faire des choix tout aussi difficiles. Certains d'entre eux, tous bénévoles, se réuniront peut-être ce soir. Les choix imposés ne sont pas seulement difficiles, mais angoissants et certains des impacts au niveau de l'école et de la commission auront des conséquences pour certains élèves qui pourraient durer des

années. Par ailleurs, je tiens à remercier l'éditeur du *Sherbrooke Record* pour son excellent éditorial sur les réactions de panique face à la réalité de la mauvaise gestion gouvernementale.

En ces temps difficiles, chaque membre de la CSET peut être fier de l'esprit d'équipe et de la volonté d'aller plus loin dont il a fait preuve. Tout le monde s'est serré les coudes pour trouver des solutions et faire des sacrifices personnels. Au lieu de nous concentrer sur les difficultés et les impacts négatifs, nous avons obtenu des suggestions créatives et innovantes pour minimiser les pires effets des compressions.

Sur une note plus joyeuse, nous avons déjà reçu des offres de soutien de la part de groupes communautaires et d'institutions locales. Nous avons reçu l'engagement de soutenir le programme de petit-déjeuner et les normes nutritionnelles dans une école, ainsi qu'une offre de financement pour des autobus permettant aux équipes sportives du niveau secondaire de se rendre dans d'autres écoles pour participer à des compétitions. D'autres soutiens suivront certainement au fur et à mesure que les groupes et les individus se mobiliseront face à ce défi. Notre communauté est incroyablement solidaire et démontre son engagement à donner la priorité à l'éducation par des actes et de la générosité plutôt que par des paroles en l'air. Je vous remercie tous pour votre contribution à cet effort. Je tiens également à souhaiter à tous les membres de la famille de la CSET un merveilleux été.

9. RAPPORTS DU COMITÉ CONSULTATIF

9.1 Comité exécutif

Le président du comité exécutif, le commissaire M. Murray a mentionné que les sujets abordés à la réunion du comité exécutif seront également adressés à la réunion du Conseil des commissaires ce soir.

9.2 Comité de gouvernance et d'éthique

9.2.1 Évaluation de la direction générale

Les membres du comité ad hoc d'évaluation de la DG 2024-2025 ont été nommés par le comité exécutif en novembre. Il s'agit de Michael Murray, Joy Humenuik, Mary-Ellen Kirby et Eliza McKnight. Notre résumé des réunions comprend ce qui suit :

- Le rôle de la direction générale est d'inspirer et de guider les changements positifs;
- Le comité ad hoc a travaillé de manière très harmonieuse avec la direction générale pendant toute l'année;
- Nous avons eu une communication ouverte et un partage d'informations excellentes;
- La directrice générale a dépassé nos attentes en ce qui concerne les objectifs clés;
- Nous approuvons son approche des plans de changement de la CSET.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique, le commissaire G. Barnett a mentionné les sujets discutés à la réunion du 3 juin 2025 :

- Nominations administratives;
- Dates des réunions des comités consultatifs 2025-2026;
- Mandats et sujets des comités consultatifs 2025-2026;

- *ETAGE Distance Éducation;*
- Services aux Entreprises – Estrie;
- Politiques de la CSET;
- Structure des comités;
- Élection partielle.

La date de la prochaine réunion est à **déterminer**.

9.3 Comité consultatif de vérification (audit)

La présidente du comité consultatif de vérification, J. Humenuik a présenté la résolution suivante :

9.3.1 Finances :

9.3.1.1 Résolution N° CSET 25-06-91

Objectifs et principes régissant l'affectation des ressources en vertu de l'article 275 de la loi sur l'instruction publique (LIP) et affectation des excédents de l'article 193.4 – Année budgétaire 2025-2026

ATTENDU que l'article 275 de la (LIP) stipule qu'après consultation avec les conseils d'établissement et le comité des parents, et tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources en vertu du quatrième paragraphe de l'alinéa 193.3, la commission scolaire doit établir des objectifs et principes régissant l'attribution des subventions, les recettes des taxes scolaires et ses autres revenus;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 193.4. (LIP), le comité d'affectation des ressources doit faire une recommandation annuelle au Conseil des commissaires concernant l'affectation des surplus des établissements d'enseignement de la commission scolaire conformément à l'article 96.24 (LIP);

ATTENDU que conformément à l'article 193.3. (LIP), le comité d'affectation des ressources a mis en place un processus de consultation en vue d'établir des objectifs et principes régissant la répartition annuelle des recettes conformément à l'article 275, de déterminer la répartition de ces revenus conformément à l'article 275, notamment en établissant les critères à utiliser afin de déterminer les montants alloués, et de déterminer la façon dont les services aux étudiants seront distribués conformément à l'article 261;

ATTENDU que conformément à l'article 193(9) (LIP), le comité central des parents a été consulté sur les objectifs et les principes régissant l'attribution des subventions, les recettes des taxes scolaires et autres revenus entre les établissements d'enseignement ainsi que les critères y afférents, et les objectifs, les principes et les critères utilisés pour déterminer le montant à retenir par la commission scolaire pour ses besoins et ceux de ses comités;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik que le Conseil des commissaires approuve les objectifs et les principes régissant l'attribution des subventions, les recettes de taxes scolaires et autres revenus, ainsi que d'autres objectifs, et les critères utilisés pour déterminer le montant à retenir par la commission scolaire pour l'année scolaire 2025-2026;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ d'accepter que les excédents des écoles et des centres professionnels soient fixés pour l'année 2025-2026 en raison des compressions importantes reçues. Les déficits seront remboursés à hauteur de 2% à 5% par an du budget de fonctionnement hors subventions décentralisées pour l'année scolaire 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité

Le secrétaire général, S. Champigny a mentionné que les résolutions suivantes sont reportées et seront présentées lors de la réunion du 8 juillet 2025 :

Le 8 juillet 2025, la commissaire J. Humenuik a présenté la résolution suivante :

9.3.1.2 Résolution N° CSET 25-07-106

Approbation des budgets des écoles et des centres – 2025-2026

ATTENDU que l'article 276 de la loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que chaque commission scolaire est responsable de l'approbation des budgets de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et de ses centres d'éducation des adultes;

ATTENDU qu'il est nécessaire de ratifier les budgets proposés;

ATTENDU que *Sunnyside Elementary School* a refusé d'adopter son budget pour l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU que l'article 276 de la LIP publique permet à la commission scolaire d'autoriser des dépenses pour une école ou un centre, en l'absence d'un budget approuvé;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'exercer cette autorité pour *Sunnyside Elementary School* afin d'assurer le fonctionnement de l'école au début de l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU que les conseils d'établissement de toutes les autres écoles et centres de formation professionnelle ont adopté leurs budgets respectifs pour 2025-2026;

ATTENDU que les budgets des écoles et des centres pour la période 2025-2026 ont été examinés lors de la réunion du comité consultatif de vérification qui s'est tenue le 19 juin 2025;

ATTENDU que le comité de vérification a recommandé la ratification de ces budgets;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik que le Conseil des commissaires ratifie le budget 2025-2026 de chaque école et centre;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ d'autoriser *Sunnyside Elementary School* à dépenser mensuellement jusqu'à 10 % du budget annuel qui lui est alloué pour l'année scolaire 2025-2026, jusqu'à ce que son budget soit officiellement adopté par son conseil d'établissement. Cette autorisation provisoire de dépenser expirera lors de l'adoption du budget scolaire 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité

Le 8 juillet 2025, le président, M. Murray a présenté la résolution suivante :

9.3.1.3 Résolution N° CSET 25-07-107

Adoption du budget de la Commission scolaire Eastern Townships 2025-2026

ATTENDU que le gouvernement du Québec a exigé du réseau de l'éducation des compressions budgétaires importantes pour l'exercice 2025-2026;

ATTENDU que ces réductions budgétaires ont été communiquées le 12 juin 2025, quelques jours avant la fin de l'année scolaire, après que les affectations de personnel et d'autres décisions opérationnelles aient été prises dans les délais prévus par les conventions collectives applicables;

ATTENDU que la CSET est confrontée à une compression budgétaire directe de 6,5 millions de dollars, aggravée par des manques à gagner importants liés aux Équivalents temps complet (ETC), au Plan québécois d'infrastructure (PQI), à un gel de l'embauche imposé par le gouvernement et à l'indexation non financée des coûts opérationnels, pour n'en citer que quelques-uns, autant d'éléments qui accentuent la pression sur sa capacité financière et qui ont un impact direct sur sa capacité à maintenir des services de qualité pour les élèves;

ATTENDU que la commission scolaire a bénéficié d'une période de consultation d'un (1) jour ouvrable sur ces coupes importantes, un délai incompatible avec une planification financière et organisationnelle saine;

ATTENDU qu'il n'est pas possible de mettre en œuvre ces compressions sans impact significatif sur les services directs aux élèves;

ATTENDU que la CSET reste pleinement engagée dans la sauvegarde de l'accès équitable des élèves à des services éducatifs de qualité;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, le Conseil des commissaires est chargé d'exercer le droit constitutionnel de la communauté à la gestion et au contrôle de l'instruction dans la langue de la minorité sur son territoire, ce qui comprend les décisions relatives à l'affectation des ressources financières;

ATTENDU que les compressions annoncées et les projets de règles budgétaires qui les accompagnent limitent et entravent la capacité du Conseil à exercer ce droit protégé par la Constitution;

ATTENDU que le projet de règles budgétaires, communiqué par le ministère le 12 juin 2025, empêcherait les autres commissions scolaires et les centres de services scolaires d'utiliser leurs surplus accumulés pour atténuer l'impact de ces coupures sur les élèves;

ATTENDU que les règles et directives proposées sont déraisonnables, en particulier dans le contexte de la responsabilité des commissions scolaires et des centres de services scolaires de fournir des services adaptés aux besoins de leurs communautés respectives;

ATTENDU que la CSET a soigneusement évalué sa situation financière et a conclu que l'adoption d'un budget équilibré dans le cadre des compressions proposées nécessiterait des coupes substantielles dans les services directs aux élèves, y compris l'élimination de la majorité des « mesures » décentralisées, et exigerait une dépendance accrue à l'égard des partenaires et organisations communautaires pour combler les lacunes en matière de services;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire E. McKnight que la CSET exhorte le gouvernement du Québec et le ministère de l'Éducation de réviser le projet de règles budgétaires afin de réduire de manière significative la portée des compressions imposées;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que la CSET soutient l'appel des commissions scolaires anglaises à rétablir la règle précédente permettant aux commissions scolaires d'accéder à leurs surplus accumulés;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que la CSET reporte l'adoption du budget 2025-2026 pour permettre une analyse plus approfondie après la publication officielle des règles budgétaires du MEQ.

Adoptée à l'unanimité

La présidente du comité consultatif de vérification, J. Humenuik a présenté les résolutions suivantes :

9.3.1.4 Résolution N° CSET 25-06-92

Taux d'intérêt sur les taxes en souffrance et autres débiteurs en souffrance

ATTENDU que l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique* exige que les commissions scolaires établissent un taux d'intérêt sur les taxes scolaires en souffrance;

ATTENDU que les commissions scolaires doivent également établir le taux d'intérêt pour les autres comptes débiteurs en souffrance;

ATTENDU que le taux d'intérêt annuel sera clairement indiqué sur les factures de taxes ainsi que les autres factures;

ATTENDU que, conformément à l'article 42 de la *Loi établissant un taux unique de taxe scolaire* adoptée en avril 2019, le ministre doit mentionner le taux d'intérêt applicable dans la *Gazette Officielle*;

ATTENDU que le taux d'intérêt 2025-2026 de 8 % a été publié dans la *Gazette Officielle* le 15 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire R. Gosselin que la Commission scolaire Eastern Townships adopte les taux prescrits pour les comptes de taxes en souffrance ainsi que les autres comptes débiteurs en souffrance conformément aux taux publiés annuellement dans la *Gazette Officielle*.

Adoptée à l'unanimité

9.3.1.5 Résolution N° CSET 25-06-93

Contrats avec des organismes publics – Reddition annuelle des comptes

ATTENDU que le 7 décembre 2012, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 1 – *Loi sur l'intégrité dans les marchés publics*;

ATTENDU que conformément à cette loi, le Conseil du Trésor a décrété que la Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics (ci-après « la Directive »), qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013 et s'applique particulièrement aux commissions scolaires;

ATTENDU que la Directive décrit tous les cas de reddition de comptes et normalise le contenu et le type de renseignements à transmettre au Secrétariat du Conseil du Trésor;

ATTENDU que les exigences prévues dans la présente directive proviennent de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), qui vise à promouvoir la reddition de comptes fondée sur la responsabilisation des dirigeants des organismes publics et sur l'utilisation appropriée des fonds publics;

ATTENDU que selon les exigences énoncées dans la Directive, la commission scolaire est tenue de rendre compte de ses activités contractuelles pendant la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;

ATTENDU que la Directive stipule que le premier dirigeant de l'organisme public doit attester, sur une base annuelle, de la fiabilité des données et des contrôles liés aux contrats en utilisant le formulaire présenté à la réunion du Comité consultatif de vérification le 17 juin 2025;

ATTENDU qu'à la Commission scolaire Eastern Townships, les fonctions du dirigeant de l'organisme public pour lequel un compte doit être rendu incombent au Conseil des commissaires;

ATTENDU que le Conseil des commissaires doit rendre des comptes pour les autorisations qu'il a données durant la période du 1^{er} avril au 31 mars 2025;

ATTENDU que toutes les activités contractuelles ont été exécutées par les administrateurs des commissions scolaires concernés et le respect du LCOP au mieux de leur jugement et de leurs capacités au sein des ressources disponibles;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire R. Gosselin que la Commission scolaire Eastern Townships : **ADOpte** la déclaration du dirigeant de l'organisme public attestant de la fiabilité des données et des contrôles de gestion annexés à la présente résolution, conformément au gabarit proposé par le Secrétariat du Conseil du Trésor :

1. « Cette déclaration est faite par le dirigeant de l'organisme public dans un contexte où toutes les activités contractuelles ont été effectuées par les administrateurs appropriés en respectant le LCOP au mieux de leur jugement et de leurs capacités et dans les limites des ressources disponibles ».
2. **AUTORISE** le président de la commission scolaire de signer la déclaration du dirigeant de l'organisme public (annexe 3) et tout autre document requis pour respecter les exigences de reddition de comptes prévues par la Directive;
3. **TRANSMETTRE** tous les documents requis au Secrétariat du Conseil du Trésor afin de respecter l'obligation de rendre compte prévue dans la Directive au plus tard le 30 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité

9.3.1.6 Résolution N° CSET 25-06-94

Rapport d'évaluation de Plan de gestion des risques relatifs aux risques de corruption et de collusion dans le processus de gestion des contrats

ATTENDU que la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) est responsable de l'acquisition, de la manière la plus transparente, efficace et efficiente possible avec la politique d'achat de la CSET et les exigences du gouvernement (lois, politiques, règlements, etc.), les biens et services nécessaires afin d'accomplir sa mission;

ATTENDU que le 14 juin 2016, le Conseil du trésor a adopté la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (ci-après « la Directive »);

ATTENDU que la Directive est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016 et a été adoptée en vertu de l'article 26 de la loi sur les contrats des organismes publics (CQLR, c. C-65.1);

ATTENDU que conformément à la Directive, la CSET est requise d'adopter un cadre organisationnel de gestion de risques de corruption et de collusion dans le processus de gestion de contrats (ci-après le « cadre organisationnel »);

ATTENDU que la CSET doit implanter un plan triennal de gestion des risques de corruption et de collusion pour les marchés publics. Le plan comprend le contexte organisationnel, l'analyse de la situation actuelle, la situation désirée établissant un plan de mesures d'atténuation des risques et un suivi des mesures mises en place;

ATTENDU que la CSET a évalué le plan d'action triennal, a examiné les mesures mises en œuvre et a présenté ses résultats au comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire P. Gougeon que le Rapport d'évaluation du Plan de gestion des risques relatif aux risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion des contrats soit reçu tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

9.3.1.7 Résolution N° CSET 25-06-95

Plan d'organisation annuel pour la gestion des risques de corruption et de collusion dans le processus de gestion des contrats

ATTENDU que La Commission scolaire Eastern Townships (CSET) est responsable de l'acquisition, de la manière la plus transparente, efficace et efficiente possible, des biens et services nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

ATTENDU que la CSET s'engage à appliquer les meilleures pratiques en conformité avec sa politique d'achat interne et avec les lois et politiques gouvernementales applicables au processus de gestion des contrats pour les organismes publics;

ATTENDU que le 14 juin 2016, le Conseil du trésor a adopté la Directive Concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (ci-après « la Directive »);

ATTENDU que la Directive est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016 et a été adoptée en vertu de l'article 26 de la Loi sur les contrats des organismes publics (CQLR, c. C-65.1);

ATTENDU que conformément à la Directive, la CSET est tenue d'adopter un cadre organisationnel pour gérer les risques de corruption et de collusion dans le processus de gestion des contrats (ci-après, le « Cadre organisationnel »);

ATTENDU que la CSET doit mettre en œuvre un plan de gestion des risques de corruption et de collusion pour les marchés publics. Le plan doit inclure le contexte organisationnel, l'évaluation de la situation actuelle, la situation souhaitée, l'établissement d'un plan de mesures d'atténuation des risques, un suivi et une révision des mesures mises en œuvre;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire P. Gougeon d'adopter le plan d'action annuel;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que la directrice générale et/ou la directrice des finances soit (soient) autorisée(s) de signer toute documentation connexe.

Adoptée à l'unanimité

Le secrétaire général, S. Champigny a présenté les résolutions suivantes :

9.3.1.8 Résolution N° CSET 25-06-96

Signataires autorisés pour les écoles et les centres

ATTENDU que la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) a nommé la Banque Nationale pour fournir des services bancaires;

ATTENDU que l'offre acceptée reçue de la Banque Nationale comprend également les services bancaires pour les écoles et les centres de la CSET;

ATTENDU que la Banque Nationale exige les noms des représentants autorisés à signer les documents bancaires au nom des écoles et des centres de la CSET;

ATTENDU qu'avec de nouveaux administrateurs et secrétaires, les noms des représentants de *Alexander Galt Regional High School*, *Farnham Elementary School* et *Campus Brome-Missisquoi*;

ATTENDU que seules les personnes énumérées ci-dessous sont autorisées à signer pour leur école respective à compter du 1^{er} juillet 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jody Murray que les personnes suivantes soient autorisées à signer les documents bancaires au nom de leurs écoles respectives :

Alexander Galt Regional High School : Peggy McCourt
Adriana Lyons
Kylie George

Farnham Elementary School : Katrina Paxton
Cynthia Rhicard
Karine Lefebvre

Campus Brome-Missisquoi : Lisa-Ann Payne
Erika Bazin

Adoptée à l'unanimité

9.3.1.9 Résolution N° CSET 25-06-97

Drummondville Elementary School – Signataires autorisés

ATTENDU que la *Caisse Desjardins de Drummondville* exige les noms de représentants autorisés à signer les documents bancaires au nom de *Drummondville Elementary School* de la Commission scolaire Eastern Townships;

ATTENDU que de nouvelles affectations ont changé les représentants autorisés à signer dans cette école;

ATTENDU que seules les personnes énumérées ci-dessous sont autorisées à signer;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire H. Turgeon que les personnes suivantes soient autorisées à signer les documents au nom de leur école;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que les autorisations antérieures sont rendues nulles et non avenues par la présente résolution.

Drummondville Elementary School : Kathleen Harvey
Chantal Lachapelle
Kathy Napier

Adoptée à l'unanimité

9.3.1.10 Résolution N° CSET 25-06-98

Délégation de pouvoirs à la direction générale – Achat d'un montant inférieur à 50 000 \$ sur le marché ou les plates-formes à l'étranger

ATTENDU que les plateformes de marché donnent rarement la priorité aux entreprises québécoises;

ATTENDU que l'article 14.3 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* doit prioriser l'acquisition de biens provenant du Québec;

ATTENDU que la *directive relative à la responsabilité dans la gestion des contrats des organismes publics (DGC)* a été modifiée pour exiger l'autorisation du responsable de l'organisme public pour les achats directs via des places de marché en ligne, conformément à l'article 13.1.1 de la DGC;

ATTENDU que pour certains achats spécifiques, la Commission scolaire Eastern Townships School Board (CSET) doit occasionnellement effectuer des achats via des plateformes de marché ou auprès de fournisseurs situés à l'étranger;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire M. E. Kirby de déléguer à la directrice générale le pouvoir d'acheter des articles spécifiques, des licences ou des contrats d'une valeur inférieure à 50 000 \$, soit par l'intermédiaire d'une plateforme de marché en ligne, soit auprès de vendeurs à l'étranger, et en son absence, à la directrice des finances, afin d'assurer la continuité et l'efficacité des opérations.

Adoptée à l'unanimité

9.3.1.11 Résolution N° CSET 25-06-99

Délégation de pouvoirs à la direction générale pour l'achat d'équipement – Programme de mécanique industrielle

ATTENDU que le Campus Brome-Missisquoi offre le programme de mécanique industrielle de construction et d'entretien;

ATTENDU que ce programme fonctionnera avec une cohorte complète au cours de l'année académique à venir;

ATTENDU qu'il est urgent de remplacer les équipements défectueux et obsolètes pour que le programme réponde aux normes de sécurité et aux exigences éducatives;

ATTENDU qu'il est essentiel d'effectuer les achats en temps opportun afin de s'assurer que tous les équipements nécessaires sont acquis et opérationnels avant le début de l'année académique suivante;

ATTENDU que tous les achats effectués seront conformes aux politiques d'achat applicables et aux allocations budgétaires approuvées par la Commission;

ATTENDU que les achats prévus au budget seront inférieurs à 60 000 \$ y compris les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire J. Murray de déléguer à la directrice générale le pouvoir d'approuver et d'autoriser l'achat d'équipement pour le programme de mécanique industrielle n'excédant pas 60 000 \$ et, en son absence, à la directrice des finances, afin d'assurer la continuité et l'efficacité des opérations.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2 Ressources matérielles :

Le directeur des ressources matérielles, E. Plante a présenté les résolutions suivantes :

9.3.2.1 Résolution N° CSET 25-06-100

Centre administratif – Rénovation de la formation pour adultes

ATTENDU que le ministère de l'Éducation (MEQ) a approuvé un budget de 575 000 \$ pour le projet mentionné ci-haut, sous le programme MDB – Maintien des bâtiments 2024-2025 Mesure : 50621;

ATTENDU que sept (7) compagnies ont récupéré les spécifications du projet après une invitation publique de présenter une soumission pour le projet mentionné;

ATTENDU que cinq (5) soumissions ont été reçues par la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) pour la date et l'heure indiquées;

ATTENDU que le projet permettra de transformer l'espace actuel en un centre d'éducation pour adultes pour l'enseignement des arts culinaires;

ATTENDU que la plus basse soumission au montant de 458 000 \$ (excluant les taxes) a été reçue de la compagnie *Construction Turco inc.*;

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance des soumissions, la firme professionnelle assignée *Boum Architecture* a recommandé la compagnie *Construction Turco inc.* le plus bas soumissionnaire en conformité pour faire le travail au montant de 633 162 \$ incluant les taxes et les honoraires professionnels;

ATTENDU que tous les fonds supplémentaires nécessaires à la réalisation du projet seront prélevés d'une mesure à déterminer;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik de procéder avec les travaux pour le projet mentionné ci-haut;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que la directrice générale soit autorisée à signer toute documentation connexe et qu'en l'absence de la directrice générale, le directeur des ressources matérielles peut également signer.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.2 Résolution N° CSET 25-06-101

Knowlton Academy – Rénovation du secrétariat et de la salle du personnel

ATTENDU que le ministère de l'Éducation (MEQ) a approuvé un budget de 371 861 \$ pour le projet mentionné ci-haut, sous le programme MDB – Maintien des bâtiments 2023-2024 Mesure : 50621;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation (MEQ) a approuvé un budget de 974 557 \$ pour le projet mentionné ci-haut, sous le programme MDB – Maintien des bâtiments 2023-2024 Mesure : 50621;

ATTENDU qu'une compagnie connue aujourd'hui sous le nom de *Construction Turco inc.* s'est vu accorder un contrat d'un montant de 1 278 224 \$, incluant les frais professionnels et les taxes, pour le projet mentionné ci-haut;

ATTENDU qu'au cours du projet, certaines modifications ont dû être apportées pour effectuer des travaux supplémentaires;

ATTENDU que le montant de 387 721 \$ pour payer tous les ordres de modification, les travaux supplémentaires et les honoraires professionnels (y compris les taxes), est nécessaire pour terminer le projet;

ATTENDU que le montant total du contrat, y compris tous les ordres de modification, les travaux supplémentaires et les honoraires professionnels (taxes comprises), s'élève à 1 665 944 \$;

ATTENDU que tous les fonds supplémentaires nécessaires à la réalisation du projet seront prélevés d'une mesure à déterminer;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jody Murray que la modification et/ou les travaux supplémentaires soient attribués afin de terminer les travaux du projet mentionné ci-haut;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que la directrice générale et/ou le directeur des ressources matérielles soit (soient) autorisé(s) à signer toute documentation connexe.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.3 Résolution N° CSET 25-06-102**Lennoxville Elementary School – Reconditionnement des piliers du plancher du gymnase**

ATTENDU que la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) a dédié un budget de 70 000 \$ pour le projet mentionné ci-haut où il est prévu de prélever des fonds dans le cadre du programme RTB – Réfection et Transformation des bâtiments 2024-2025;

ATTENDU que trois (3) compagnies ont été invitées à soumissionner pour le projet;

ATTENDU que (3) trois soumissions ont été reçues par la CSET;

ATTENDU que le projet vise à renforcer la structure de soutien du plancher;

ATTENDU que la plus basse soumission au montant de 48 850 \$ (excluant les taxes) a été reçue de la compagnie *Construction Sylvatech inc.*;

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance des soumissions, la firme professionnelle assignée *Bigis Experts Conseils inc.* a recommandé la compagnie *Construction Sylvatech inc.* le plus bas soumissionnaire en conformité pour faire le travail au montant de 62 000 \$ incluant les taxes et les honoraires professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Barnett de procéder avec les travaux pour le projet mentionné ci-haut;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que la directrice générale soit autorisée à signer toute documentation connexe et qu'en l'absence de la directrice générale, le directeur des ressources matérielles peut également signer.

Adoptée à l'unanimité

Le directeur des ressources matérielles, E. Plante a mentionné que les résolutions suivantes ont été reportées et seront présentées à la séance du 8 juillet 2025 :

Le 8 juillet 2025, la commissaire J. Humenuik a présenté la résolution suivante :

9.3.2.4 Résolution N° CSET 25-07-108**Parkview Elementary School – Drainage et amélioration du terrain de jeu**

ATTENDU que le ministère de l'Éducation (MEQ) a approuvé un budget pour le projet de rénovation du gymnase, sous le programme MDB – Maintien des bâtiments 2022-2023 Mesure : 50621;

ATTENDU que le projet de rénovation du gymnase sera annulé pour permettre la réalisation du projet mentionné ci-haut, sous le programme MDB – Maintien des bâtiments 2022-2023 Mesure : 50621;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation (MEQ) a approuvé un budget de 100 000 \$ pour l'amélioration du terrain de jeu, sous le programme EMB – Embellissement des cours d'écoles 2023-2024 Mesure : 50530;

ATTENDU que la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) a approuvé un budget de 10 000 \$ pour l'amélioration du terrain de jeu, sous le programme RTB – Réfection et Transformation des bâtiments 2024-2025 Mesure : 50624;

ATTENDU que *Parkview Elementary School* a amassé 10 000 \$ auprès de la communauté pour l'amélioration du terrain de jeu;

ATTENDU que le montant global pour le projet combiné a été examiné par le comité de vérification;

ATTENDU que la CSET sera prête à lancer un appel d'offres dans les prochains jours;

ATTENDU que ce projet permettra de résoudre l'important problème de drainage du terrain de jeu, en combinaison avec le projet d'amélioration du terrain de jeu;

ATTENDU qu'en raison des contraintes liées au délai de réalisation du projet mentionné ci-haut, cette résolution doit être présentée sur une base budgétaire au montant discuté au comité consultatif de vérification;

ATTENDU que le contrat sera accordé dès que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

ATTENDU que le contrat sera accordé dans le respect de l'autorisation du MEQ pour ce projet (contrat, honoraires et taxes inclus) et de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales (lois, politiques, règles, etc.);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire R. Gosselin de procéder avec les travaux pour le projet mentionné ci-haut;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que la directrice générale soit autorisée à signer toute documentation connexe et qu'en l'absence de la directrice générale, le directeur des ressources matérielles peut également signer.

Adoptée à l'unanimité

Le 8 juillet 2025, le directeur des ressources matérielles, É. Plante a présenté la résolution suivante :

9.3.2.5 Résolution N° CSET 25-07-109

Parkview Elementary School – Plafond suspendu et éclairage de secours

ATTENDU que le ministère de l'Éducation (MEQ) a approuvé un budget pour le projet mentionné ci-haut, sous le programme MDB - Maintien des bâtiments 2022-2023 Mesure : 50621;

ATTENDU que les phases un (1) et deux (2) consistaient en la rénovation des bureaux de l'administration et le désamiantage;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation (MEQ) a approuvé un budget pour le projet mentionné ci-haut, sous le programme TMA – Travaux de Maintien d'Actif 2024-2025 : Mesure : 50627;

ATTENDU que le montant global disponible pour le projet combiné a été examiné par le comité de vérification;

ATTENDU que la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) lancera un appel d'offres dans les prochains jours pour la phase trois (3) mentionnée ci-haut;

ATTENDU qu'en raison des contraintes liées au délai de mise en œuvre du projet mentionné ci-haut, cette résolution doit être présentée sur une base budgétaire au montant discuté lors de la réunion consultative de vérification;

ATTENDU que le montant sera révélé à l'issue de l'appel d'offres;

ATTENDU que le contrat sera accordé dès que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

ATTENDU que le contrat sera accordé dans le respect de l'autorisation du MEQ pour ce projet (contrat, honoraires et taxes inclus) et de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales (lois, politiques, règles, etc.);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire R. Gosselin de procéder avec le travail pour le projet mentionné ci-haut; **IL EST DE PLUS PROPOSER** que la directrice générale soit autorisée à signer toute documentation connexe et qu'en l'absence de la directrice générale, le directeur des ressources matérielles peut également signer.

Adoptée à l'unanimité

Le 8 juillet 2025, la commissaire J. Humenuik a présenté la résolution suivante :

9.3.2.6 Résolution N° CSET 25-07-110

Richmond Regional High School – Sortie de secours conforme aux normes

ATTENDU que le ministère de l'Éducation (MEQ) a approuvé un budget pour le projet mentionné ci-haut, sous le programme MDB - Maintien des bâtiments 2023-2024 Mesure : 50621;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation (MEQ) a approuvé un budget pour le projet mentionné ci-haut, sous le programme RDE – Résorption du déficit de maintien 2023-2024 Mesure : 50622;

ATTENDU que le montant global disponible pour le projet combiné a été examiné par le comité de vérification;

ATTENDU qu'en raison des contraintes liées au délai de mise en œuvre du projet mentionné ci-haut, cette résolution doit être présentée sur une base budgétaire au montant discuté lors de la réunion consultative de vérification;

ATTENDU que le montant sera révélé à l'issue de l'appel d'offres;

ATTENDU que le contrat sera accordé dès que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

ATTENDU que le contrat sera accordé dans le respect de l'autorisation du MEQ pour ce projet (contrat, honoraires et taxes inclus) et de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales (lois, politiques, règles, etc.);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Holliday de procéder avec les travaux pour le projet mentionné ci-haut; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que la directrice générale soit autorisée à signer toute documentation connexe et qu'en l'absence de la directrice générale, le directeur des ressources matérielles peut également signer.

Adoptée à l'unanimité

Le 8 juillet 2025, le directeur des ressources matérielles, É. Plante a présenté la résolution suivante :

9.3.2.7 Résolution N° CSET 25-07-111

Sherbrooke Elementary School – Reconstruction du plafond du petit gymnase

ATTENDU que la Commission scolaire Eastern Townships a dédié un budget au projet mentionné ci-haut où il est prévu de prélever des fonds dans le cadre du programme *RTB – Réfection et Transformation des Bâtiments 2024-25*;

ATTENDU que le plafond du petit gymnase doit être mis aux normes incendie;

ATTENDU que le montant global disponible pour le projet combiné a été examiné par le comité de vérification;

ATTENDU qu'en raison des contraintes liées au délai de la mise en œuvre du projet mentionné ci-haut, cette résolution doit être présentée sur une base budgétaire au montant discuté lors de la réunion consultative de vérification;

ATTENDU qu'en raison des contraintes liées au délai de mise en œuvre du projet mentionné ci-haut, cette résolution doit être présentée sur une base budgétaire au montant discuté lors de la réunion consultative de vérification;

ATTENDU que le montant sera révélé à l'issue de l'appel d'offres;

ATTENDU que la CSET sera prête à lancer un appel d'offres dans les prochains jours;

ATTENDU que le contrat sera accordé dès que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

ATTENDU que le contrat sera accordé dans le respect de l'autorisation du MEQ pour ce projet (contrat, honoraires et taxes inclus) et de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales (lois, politiques, règles, etc.);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik de procéder avec le travail pour le projet mentionné ci-haut; **IL EST DE PLUS PROPOSER** que la directrice générale soit autorisée à signer toute documentation connexe et qu'en l'absence de la directrice générale, le directeur des ressources matérielles peut également signer.

Adoptée à l'unanimité

La date de la prochaine réunion est à déterminer.

9.4 Comité consultatif des services éducatifs (ESAC)

La présidente de *ESAC* a mentionné que la date de la prochaine réunion est à déterminer.

9.5 Comité consultatif de communications (CAC)

La présidente du *CAC* H. Turgeon a mentionné que la date de la prochaine réunion est à déterminer.

9.6 Comité consultatif des ressources humaines

En l'absence de la présidente du comité consultatif des ressources humaines, C. Beaubien, la directrice des ressources humaines a présenté les résolutions suivantes :

9.6.1 Résolution N° CSET 25-06-103 Code de déontologie de la CSET

ATTENDU que le 5 mars 2025, la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) a reçu une lettre du ministère à l'effet que chaque commission scolaire et centre de services devait adopter un nouveau code de déontologie prescrit résultant de l'adoption du décret pour le projet de loi 47 - *Loi visant à renforcer la protection des élèves*;

ATTENDU que L'ACSAQ a recommandé aux commissions scolaires d'adopter le code de déontologie, mais en supprimant certaines sections, et a informé le ministère par lettre de cette orientation;

ATTENDU que le code de déontologie modifié a été présenté au comité consultatif des ressources humaines le 29 avril 2025;

ATTENDU que le code de déontologie modifié a été présenté au Comité central de parents le 7 mai, à la table de gestion de la CSET et aux syndicats au cours du mois de mai;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik d'adopter le nouveau Code de déontologie prescrit tel que présenté à compter du 25 juin 2025;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ PAR la commissaire _____ que le présent code de déontologie prescrit remplacera le code de déontologie actuel.

Adoptée à l'unanimité

9.6.2 Résolution N° CSET 25-06-104

Contrat – Programme d'aide aux employés et services de télémédecine pour les employés

ATTENDU que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) a autorisé le lancement d'un appel d'offres pour un programme d'aide aux employés et des services de télémédecine avec un budget approximatif de 90 000 \$ annuellement (Résolution n° CSET 25-01-35);

ATTENDU que cinq (5) compagnies ont été invitées à soumissionner pour le projet;

ATTENDU qu'une (1) soumission a été reçue par la CSET pour la date et l'heure indiquées;

ATTENDU que la soumission reçue au montant de 179 868 \$ (excluant les taxes), pour une période de deux (2) ans, a été reçue de la compagnie TELUS Health (Canada) Ltd. avec possibilité d'un renouvellement annuel pour une période de trois (3) ans avec une augmentation annuelle de 2,5 % par année;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire H. Turgeon de procéder à la passation du contrat mentionné ci-haut;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que la directrice générale soit autorisée à signer toute documentation connexe et qu'en l'absence de la directrice générale, la directrice des ressources humaines peut également signer.

Adoptée à l'unanimité

La date de la prochaine réunion est à **déterminer**.

9.7 Comité consultatif des transports (TAC)

La présidente du TAC, H. Turgeon a mentionné que la date de la prochaine réunion est à **déterminer**.

9.8 Comité consultatif de l'éducation spécialisée (SEAC)

La présidente de SEAC et commissaire parent, E. McKnight a mentionné les sujets discutés à la réunion du 11 juin 2025 :

- Recommandations SEAC à la DG 2025-2026;
- Adhésion SEAC 2025-2026;

- Nouvelles de l'équipe des services complémentaires.

La date de la prochaine réunion de SEAC est prévue pour le 8 octobre 2025.

10. COMITÉ PARENTAL

La date de la prochaine réunion est à **déterminer**.

11. COMITÉ CONSULTATIF DES ÉTUDIANTS

La commissaire J. Humenuik, qui représente le comité consultatif des étudiants n'avait rien de nouveau à signaler.

12. L'ACSAQ (QESBA)

L'ACSAQ va relancer ses efforts de collecte de fonds suite à l'appel interjeté par le gouvernement du Québec auprès de la Cour d'appel du Québec. Cet appel sera porté devant la Cour suprême du Canada et pourrait prendre de quelques mois à plusieurs années. Des frais juridiques importants sont à prévoir.

La structure des cotisations a été adoptée en même temps que le budget annuel de l'association. Le 12 juin, le gouvernement a introduit des compressions budgétaires supplémentaires d'un montant total de 570 millions de dollars pour le secteur de l'éducation, sans préavis et en n'accordant qu'un seul jour de consultation. Les directions générales ont été convoquées à une réunion au cours de laquelle elles ont été informées de l'ampleur des coupes et du fait qu'aucun budget déficitaire ne serait toléré. La date limite de soumission du budget 2025-2026 par chaque commission scolaire est le 15 septembre 2025. À ce jour, les paramètres budgétaires officiels n'ont pas été publiés, de sorte que les commissions scolaires doivent travailler avec des estimations préliminaires diffusées à des fins de « consultation ». Cette annonce a préoccupé l'ACSAQ au cours des deux dernières semaines. De nombreuses réunions ont eu lieu depuis l'annonce afin d'évaluer les possibilités de s'opposer aux coupes et d'élaborer des stratégies. La disposition selon laquelle les commissions scolaires disposant d'un excédent n'ont pas le droit d'en utiliser une partie pour équilibrer leur budget a été une source particulière de détresse.

Comme la plupart des autres commissions, la CSET a procédé conformément aux échéances précédemment établies. Tous les contrats de travail pour 2025-2026 ont été accordés sur la base des directives du gouvernement selon lesquelles le personnel pour l'année suivante doit être embauché avant la fin du mois de mai. Par conséquent, les réductions draconiennes sont intervenues après que de nombreux engagements irréversibles ont été pris. Pour faire face à ces réductions, les commissions scolaires ont dû ordonner aux conseils d'établissement d'annuler les budgets précédemment adoptés pour la nouvelle année et d'adopter de nouveaux budgets reflétant les ressources réduites. L'ACSAQ a publié des déclarations publiques exprimant une forte opposition à la fois au *timing* et à l'ampleur sans précédent des compressions.

13. COMMENTAIRES ET QUESTIONS DES COMMISSAIRES

Commissaire C. Beaubien :

Diplômés

Le moment est venu de féliciter tous les élèves de notre commission scolaire qui obtiennent leur diplôme à différents niveaux, ainsi que le personnel scolaire qui les aide à atteindre leurs objectifs. J'ai assisté à toutes les remises de diplômes de 6^e année dans les écoles de ma circonscription. Voici quelques observations et remarques :

L'Époque COVID

Les diplômés de 6^e année de 2024-2025 étaient des élèves de 1^{re} année de 2019-2020.

Décorations de gymnase

Les décorations du gymnase étaient incroyables, toutes réalisées par les parents, les enseignants et les élèves de 6^e année ou avec l'aide d'autres enseignants. C'était très coloré.

Prix de l'ambassadeur Piper

Le directeur adjoint du cycle 1 de *AGRHS*, Marc Ghilarducci, a visité les écoles primaires lors de la remise des diplômes de 6^e année pour présenter un chandail. L'enseignant de 6^e année a désigné l'un de ses élèves. Cela fait partie du programme *Piper Ambassador* : l'élève doit faire preuve de bonnes capacités de leadership et peut servir de mentor à des élèves plus jeunes. Si un élève de niveau 1 a des questions, il peut s'adresser à son ambassadeur. Ce programme a été lancé il y a quelques années par Mark Warnholtz (aujourd'hui directeur *Princess Elizabeth Elementary School*), mais il a été interrompu pendant le COVID. Le chandail était auparavant livré par courrier interne, mais le fait de venir le remettre directement lors de la remise des diplômes lui donne une touche plus personnelle.

Remise de diplôme AGRHS – en ligne

J'ai également pris le temps d'écouter en ligne la remise des diplômes de *AGRHS* à l'auditorium de Bishop. Selon la directrice Peggy McCourt, ils ont choisi un lieu idéal!

Tournoi de golf Piper Classic

Cette année, le tournoi de golf *Piper Classic* a de nouveau été un succès. Robbie Fisk et son équipe ont accumulé la plus grosse somme jamais obtenue, soit plus de 48 000 \$, qui seront utilisés pour les programmes sportifs de *AGRHS*. Il prend toujours le temps de remercier tous les entraîneurs et entraîneurs adjoints des différents sports ainsi que les donateurs. Chapeau Robbie!

Commissaire G. Barnett :

Conseil d'établissement à Lennoxville Vocational Training Centre (LVTC)

Projet d'éducation : Le quorum n'ayant pas été atteint, LVTC n'a pas encore terminé ce projet, mais devrait le faire la semaine prochaine.

Budget : Comme la plupart, il a été impossible de finaliser le budget et l'organigramme des RH car les paramètres budgétaires n'ont pas encore été reçus. Par conséquent, un budget provisoire est généré sur la base de la situation actuelle et des 405 étudiants cette année – 186 ETP – et d'un déficit attendu de \$ 287 K en raison d'un trop grand nombre d'enseignants titulaires et d'un nombre insuffisant d'étudiants. Ils veulent cependant un psycho-éducateur.

Frais scolaires : Les frais scolaires dépendent du programme et leur établissement nécessite des informations supplémentaires qui ne sont pas disponibles à l'heure actuelle. Par exemple, ils sont maintenant tenus d'acheter des produits canadiens.

Règles de conduite et mesures de sécurité : Elles concernent principalement le secteur de la jeunesse et non LVTC. Il existe une équipe locale d'intervention en cas d'urgence, mais le plan ne peut être achevé avant l'automne, lorsque LVTC saura quel personnel sera présent. Le secteur de la jeunesse fonctionne selon un horaire de 10 mois, alors que LVTC a un horaire de 11 mois ; les réalités de LVTC ne sont donc pas les mêmes. Il n'y a pas de fin d'année scolaire, mais l'établissement est fermé les deux dernières semaines de juillet ainsi que les deux premières semaines d'août.

Rapport annuel : Il est désormais disponible et comprend les éléments suivants : Composition et gouvernance, Budget et supervision financière (mesures correctives concernant les déficits), Programme éducatif et curriculum, Planification et organisation du centre, Engagement de la communauté et de l'industrie, Politiques et documents de gouvernance, Projet éducatif, Résumé et perspectives.

Programmes professionnels

Peinture résidentielle et commerciale : Par l'intermédiaire de FGA Services, LVTC envisage de présenter ce cours dans une prison. Les étudiants seront embauchés par une entreprise et peindront la prison, ce qui leur permettra d'acquérir des qualifications pour différentes situations. Cela les aidera à obtenir une libération conditionnelle et à ne pas être bloqués dans certaines situations. Il s'agit d'un programme de 900 heures nécessitant un diplôme de secondaire 4.

Entretien général : Il s'agit d'un programme important de LVTC. Il intéressera les étudiants de 2-4-U susceptibles de travailler dans les établissements de la CSET.

Transport routier : Par LVTC en coopération avec Des Sommets. Les chauffeurs devront bientôt être qualifiés et certifiés. La proximité de Montréal et de Drummondville est un avantage.

Plomberie et chauffage : Ce cours sera donné à LVTC en août.

Ferblanterie : Ce cours sera donné à CBM.

Menuiserie : Des cours de menuiserie et de plomberie précédents. Les anciens étudiants en menuiserie ont construit des hangars pour des écoles primaires.

Programmes en cours à LVTC : Ils se concentrent sur ces programmes afin d'obtenir plus d'étudiants.

Mécanique : LVTC étudiera la possibilité d'un programme de mécanique des petits moteurs, y compris les moteurs à deux et à quatre cycles. La mécanique automobile est déjà dispensée dans la région.

Eastern Townships General Adult Education (ETAGE)

GALA de remise des diplômes : Après les différents discours et les remises de prix, un événement unique a eu lieu. Quatorze étudiants ont chacun prononcé un bref discours dans leur langue maternelle. Un écran présentait leur discours dans leur langue et sa traduction en anglais. Cela démontre la diversité culturelle de la population étudiante de New Horizons.

Conseil d'établissement à Alexander Galt Regional High School (AGRHS)

Projet éducationnel : Ce projet a pris du temps, mais il est maintenant terminé.

Rapport budgétaire 2024-2025 : Cet outil de planification a montré où les finances sont allées cette année et a servi de guide pour générer le budget 25-26 en l'absence des paramètres. Il y a eu un déficit de supervision de 60 000 \$ en raison des augmentations de salaire. Ce déficit sera partiellement compensé par un cas d'invalidité de longue durée.

Budget provisionnel : Il comprend 9 points, dont voici quelques exemples.

Fournitures : Les coûts sont basés sur l'année en cours, sans grands changements, à l'exception d'une augmentation significative des frais de supervision d'environ 50 \$, qui passent à 204 \$, en raison de l'augmentation des salaires. Ces frais sont basés sur le nombre de jours de présence de l'élève sur le campus. Il est difficile de percevoir ces frais dans certains cas.

14. ÉVÉNEMENTS À VENIR

Aucun.

15. CORRESPONDANCE

Aucune.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Adam Brody

Président de l'ATA :

Dans un contexte de crise budgétaire, pourquoi attribuer des heures à certains enseignants et les déplacer d'une classe à l'autre alors qu'il existe d'autres solutions?

M. Murray

Président de la CSET :

Tous les engagements ont été pris par la dotation. Il s'agit de soutenir une école en rencontrant les enseignants pendant l'été. Je soupçonne que le pourquoi est davantage lié aux préoccupations liées à la situation.

T. Croteau

Président de l'ATA :

Dans ce contexte, nous recevons souvent des enseignants qui nous demandent comment et quand prendre contact avec les commissaires de leur école. Nous nous demandons quelle est la meilleure façon de le faire et si c'est interdit ou désapprouvé.

M. Murray

Président de la CSET :

Ce n'est certainement pas interdit. Nos informations sont disponibles sur le site web. Nous encourageons les enseignants et les parents à contacter leur commissaire auprès de leur quartier.

W. Crooks

Journalist, *The Record* :

Réductions budgétaires : Des décisions difficiles sont-elles prises?

M. Murray

Président de la CSET :

La résolution visant à les incorporer a été ajournée pour cette réunion. Nous attendons toujours les chiffres. La loi nous donne jusqu'au mois de juillet pour l'adopter et incorporer les nouveaux budgets. Cette réunion se poursuivra le 8 juillet 2025 à 19h pour adopter tous les points du budget que nous avons différés ce soir.

L. Mireault

Représentante de l'ATA :

Dans les conversations précédentes, les budgets et les questions que ces problèmes sont portés à l'attention du conseil d'établissement. Comment cela leur est-il présenté ? Un parent a dit que c'est ce qui se passe, que vous approuviez ou non. Nous avons approuvé certains montants pour les écoles et nous nous demandons où les coupes se sont produites pour les HSA.

M. Murray

Président de la CSET :

Le gouvernement a présenté ces réductions le 19 juin 2025. Nous avons eu droit à une période de consultation d'à peine 24 heures, alors que la législation prévoit 30 jours. Nous sommes toujours dans la période de consultation. Une question qui fait l'objet d'un examen approfondi est celle de l'étendue de l'action en justice et du délai à respecter après la dotation complète du conseil d'établissement. Ces décisions ont probablement été prises lors des réunions d'allocation des ressources, au cours desquelles tous les programmes ont été examinés dans un souci d'équité. C'est là que les coupes auraient été effectuées.

T. Croteau

Président de l'ATA :

Le comité d'allocation des ressources se situe au niveau du conseil d'administration. Aucun membre de notre personnel n'y participe. Nous aimerions avoir plus d'informations.

M. Murray

Président de la CSET :

Sophie, avons-nous des représentants à tous les niveaux?

S. Leduc

ADG et directrice des finances :

Des directions d'école et de centre sont présentes dans le comité présidé par le DG et la directrice des services complémentaires, E. Gaudet. La consultation s'est terminée le 13 juin 2025.

L. Mireault

Représentante de l'ATA :

J'ai besoin d'une clarification. Est-ce que le budget provient du comité de parodie?

S. Leduc

ADG et directrice des finances : Rien n'a changé concernant le personnel de soutien.

T. Croteau

Président de l'ATA :

Les commissaires pensent-ils qu'il serait important qu'une majorité du personnel soit invitée à l'allocation des ressources? Y a-t-il des réductions importantes dans certains centres, en particulier des contrats à temps partiel? Y a-t-il beaucoup de coupes dans les programmes d'éducation des adultes et de formation professionnelle?

M. Murray

Président de la CSET :

Ces centres sont fondamentalement autofinancés. Les enseignants et le personnel dépendent du nombre d'étudiants qui les fréquentent. Il s'agirait d'une réaction aux inscriptions actuelles qui se renouvellent au cours de l'année. Il nous est même difficile de déterminer plus tard dans l'année si les estimations et les projections ont été réalisées. Les coupes budgétaires pourraient affecter l'administration, mais pas les enseignants.

T. Croteau

Président de l'ATA :

L'ATA n'est pas d'accord avec le code de déontologie. Nous comprenons qu'il nous a été imposé à tous. Lorsqu'il y a une nouvelle politique, elle n'est pas toujours en cohérence d'une école à l'autre. Nous aimerions savoir si la commission scolaire peut être la seule à divulguer ce code de déontologie afin que nous ayons toutes les mêmes informations.

M. Murray

Président de la CSET :

Le code de déontologie est sur le site web. Tout le monde peut donc le consulter.

T. Croteau

Président de l'ATA :

Évaluation de la performance de la DG. Sommes-nous autorisés à accéder à ces informations?

M. Murray

Président de la CSET :

Nous avons un retour d'information ou une contribution que nous transmettons à la DG. La sanction est que nous nous efforçons de fournir une orientation et un contrôle sur ce que nous voulons faire. L'administration décide de la manière d'y parvenir.

17. GOUVERNANCE ET COMMUNICATION

Aucune.

18. AJOURNEMENT

Tous les sujets ayant été épuisés, la commissaire Jody Murray recommande d'ajourner la réunion à 20h38.

Le 8 juillet 2025, le commissaire R. Gagnon a ajourné la réunion à 19h40.

Shawn Champigny
Secrétaire général

Michael Murray
Président

SC/gm
25.06.2025